

# Réunion 18 février 2011

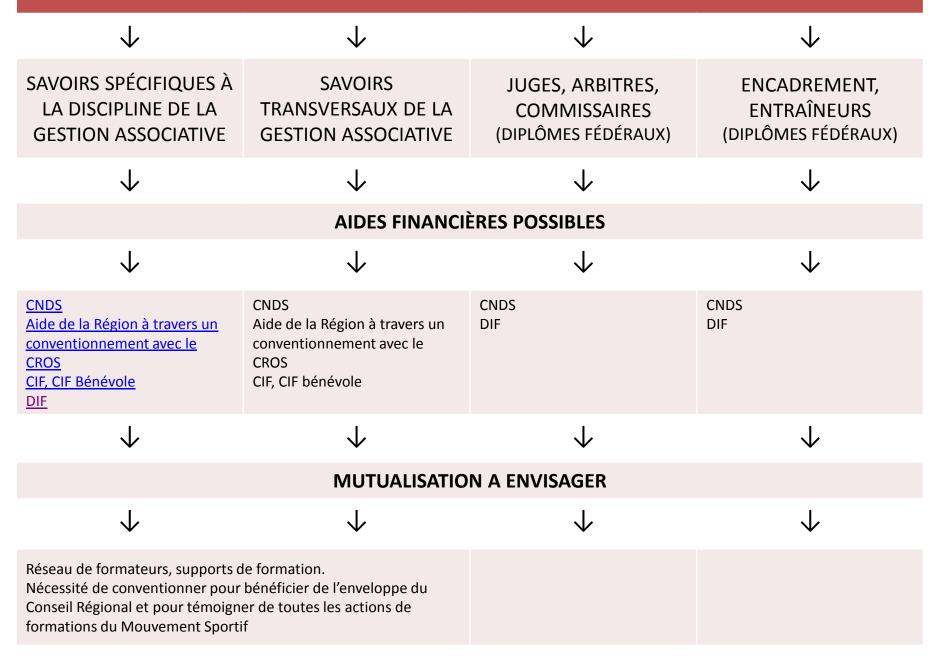
// Formation //
Ligues et comités régionaux



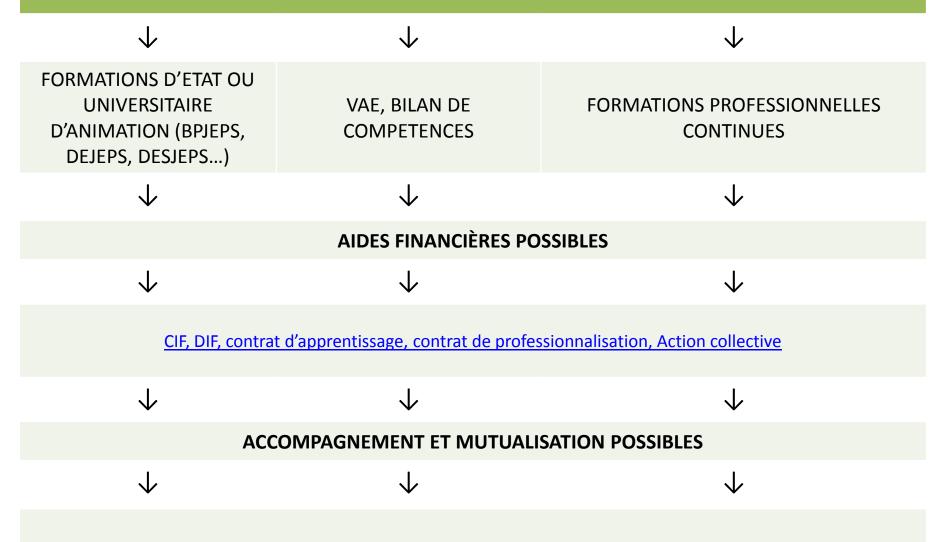
La formation devient un élément incontournable dans la structuration du mouvement sportif et nécessite une mise en cohérence de tous les acteurs:

- → Demande de financement des formations par le CNDS au niveau régional
- → La Région porte désormais une attention particulière sur la mise en place d'un plan de formation par les associations bénéficiant du dispositif « Cap'Asso »

#### FORMATIONS DE BENEVOLES



#### **FORMATIONS DE SALARIES**



Possibilité de s'appuyer sur le CROS pour organiser les formations (administratif, numéro d'organisme de formation...)

<u>Mise en place d'une offre de formation concertée avec les ligues et comités régionaux</u>



### L'aide CNDS

- Depuis, 2009 une ligne spécialement dédiée à la formation dans les dossiers CNDS des ligues/Comités régionaux
- Enveloppe 2011 = 750 000 €
- Le CNDS ne finance plus que les actions de formation destinées aux bénévoles (il n'existe plus de bourse pour les diplômes d'Etat)
- Dossier téléchargeable sur le site de la DRJSCS à partir du 21/02 - Retour du dossier complété le 4/04/2011
- Nouveautés dans l'évaluation des formations: joindre la feuille d'émargement des formations 2010

 Présentation du dossier CNDS (dossier téléchargeable sur le site de la DRJSCS Centre)





# L'aide du Conseil Régional (formations de bénévoles)

- 2006: Création d'une enveloppe financée par le conseil régional pour financer la formation des dirigeants associatifs.
- Ce programme de formation est gérée par la CPCA (conférence Permanente des coordinations associatives). L'enveloppe budgétaire est « négociée » tous les ans par les têtes de réseau du mouvement associatif (UNAT, URIOPSS, CRAJEP, CROS, Nature Centre, Ligue de l'Enseignement).
- Il est donc important que les ligues proposant des formations de bénévoles conventionnent avec le CROS pour :
  - Témoigner des actions de formations dispensées par le mouvement sportif
  - Démontrer le dynamisme du mouvement sportif
  - Bénéficier de l'aide financière



# L'aide du Conseil Régional (formations de bénévoles)

#### Les conditions pour y accéder:

- → Conventionner avec le CROS
- → Organiser une formations sur des savoirs de la gestion associative (savoirs spécifiques ou savoirs transversaux)
- → Utiliser les documents administratifs du CROS (feuille d'émargement avec les logos de la Région et du CROS)
- → Accueillir au moins 8 stagiaires lors de la formation
- → Renvoyer une photocopie de la feuille d'émargement



## Le CIF (congé individuel de formation)

- Article L 6322-1 Code du travail : « Le CIF a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative les actions de formation permettant au salarié:
  - D'accéder à un niveau supérieur de qualification
  - De changer d'activité ou de profession
  - De s'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale et à l'exercice des responsabilités bénévoles



# Le CIF (congé individuel de formation) Bénévole

Un dirigeant bénévole sportif d'une association employeur souhaite suivre une formation en vu d'améliorer la gestion de son association : si les conditions sont réunies il peut bénéficier d'un congé de formation ainsi que d'une prise en charge de sa rémunération, des frais pédagogiques et annexes. La formation ciblée doit être dispensée par un organisme reconnu, se dérouler sur le temps de travail salarié du dirigeant bénévole et avoir une durée minimum de 14h00.

(Source: ANI du 20/12/2001)





## Le DIF (Droit Individuel à la Formation)

- Le DIF est l'un des dispositifs de la formation professionnelle continue permettant au salarié de se constituer un crédit de formation de 21 h/an cumulable sur 6 ans.
- L'initiative d'utiliser ces crédits pour suivre les formations de son choix est à l'initiative du salarié (mais nécessite l'accord de son employeur).





## Information

#### Formation « l'essentiel de la formation professionnelle continue »

- 14 et 15 mars 2011 à Orléans
- Contenus:
  - Historique de la formation professionnelle continue (FPC)
  - Les différents dispositifs de la FPC (CIF, DIF, contrat de professionnalisation, congé VAE...)
  - Les obligations légales et conventionnelles
  - Mise en place d'un plan de formation



### Calendrier des FPC 2011

Dates	Thèmes	Durée	Lieu	Frais pédagogiques
14-15 mars	L'essentiel de la formation professionnelle continue	2 jours	CROS à Orléans	Gratuits car pris en charge par nos partenaires
15 mars (Après midi)	Comment se déroule l'EPS en école primaire	3h30	Ecole Nécotin à Orléans	
15 mars (matin)	Comment se déroule l'EPS en collège	8h00	Collège Jean Rostand à Orléans	
24 mars (Après midi)	Comment se déroule l'EPS en école primaire	3h30	Ecole Nécotin à Orléans	
24 mars (matin)	Comment se déroule l'EPS en collège	8h00	Collège Jean Rostand à Orléans	
5 avril	Mise en place de l'accompagnement éducatif par les AS	3h30	MDS à Parçay Meslay	
9 mai	Mise en place de l'accompagnement éducatif par les AS	3h30	CRJS Chartres	
12-13 mai	Pratiques sportives à destination des personnes atteintes de pathologies cardiaques et/ou pulmonaires	2 jours	CROS à Orléans	
16-17 mai	Pratiques sportives et DD	2 jours		
10-11 octobre	Financer son projet	2 jours		400€
21-23 nov et 12-14 décembre	Formation de formateurs	6 jours		1400€
5-6 décembre	Augmenter son endurance physique	2 jours		400€



# **Propositions**

- Aide pour remplir les dossiers CNDS ligne formation
- Aide pour la mise en place du plan de formations
- Mise en place d'une offre de formation correspondant aux attentes du mouvement sportif
- Aide aux associations pour la mise en place du projet associatif et du plan de développement



#### **Contact**

Marie-Anne TOURAULT

Centre de formation du CROS

formation.centre@franceolympique.com

Tél: 02.38.49.88.52